

val de gâtine

Débat autour du service à la personne

Le conseil communautaire de Val de Gâtine, réuni mardi soir dans la salle du Smited à Champdeniers, a notamment abordé les sujets suivants.

Service à la personne. « Trente-cinq personnes sont employées pour 35.000 heures annuelles effectuées, a rappelé Jacques Fradin, vice-président en charge du service. Le déficit est d'environ 176.000 € sur l'année en cours. Il est en diminution par rapport aux années précédentes. »

L'intérêt de maintenir ce service sur les secteurs de Champdeniers et Saint-Lin est réel, pour faciliter le maintien à domicile. « Nous sommes sur des inconnues importantes, a précisé Fabienne Roy, responsable du service. L'activité en heures facturables est en baisse depuis

quatre ans et nous sommes sur un secteur en crise. »

Pour Jean-Pierre Rimbeau, « le système d'aide à domicile est à bout de souffle. Il ne peut pas perdurer comme ça. Je ne suis pas qualifié pour en débattre, mais certains se défont. Est-ce l'État, est-ce le Département ? Nous sommes maltraités sur le sujet et il faut qu'à l'avenir on nous donne les moyens. On ne peut pas tout supporter seuls. »

Un débat mené devant une partie du personnel du service qui s'est déplacé pour assister à la séance. Le budget sera voté ultérieurement.

Travaux archéologiques ZAE Avenir 2. Sur une zone d'une parcelle de sept hectares, un rapport de diagnostic révèle la présence de vestiges du 2^e siècle avant J.-C. L'estimation chiffrée des travaux des

fouilles est très élevée. « Nous avons rencontré la Drac (Direction régionale des affaires culturelles), a expliqué Jean-Pierre Rimbeau. L'organisme nous a signifié que c'est l'ensemble de la parcelle, soit sept hectares qui doivent être fouillés. » Devant le coût excessivement élevé, le conseil communautaire suit le bureau et se prononce pour ne pas engager la consultation et d'étudier une alternative. « Il n'est pas souhaitable de dépenser de l'énergie et de l'argent dans ce dossier, poursuit le président. Décaper une telle surface ne paraît pas envisageable. »

Zone de l'Avenir. Cession de parcelles ZAE de l'Avenir à Coulonges-sur-l'Autize. Toutes les parcelles de cette zone ont été vendues.